

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 30/08/2013

Moins de rejets de zinc: l'industrie des aliments composés conclut une convention

L'APFACA, la ministre Laruelle et la ministre Onkelinx ont signé conjointement la "convention zinc", qui entre en vigueur le 1er septembre 2013. L'objectif de cette convention: limiter la concentration totale en zinc dans les aliments complets pour porcs d'engraissement (> 23 kg). Il s'agit d'aliments mis sur le marché belge.

L'APFACA (l'Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux) a élaboré une convention zinc en collaboration avec la ministre Laruelle et la ministre Onkelinx. Les fabricants des aliments composés pour animaux qui souscrivent cette convention s'engagent à limiter la concentration totale en zinc dans leurs aliments complets pour porcs d'engraissement (> 23 kg). Ce sont les aliments mis sur le marché belge qui sont concernés. La nouvelle norme (qui sera appliquée à partir du 1^{er} septembre 2013) prescrit une teneur de **110 mg en zinc total/kg d'aliment complet** et remplace la norme actuellement utilisée de 150 mg zinc/kg d'aliment complet (Règlement 1831/2003). A partir du 1^{er} septembre 2013, les différents producteurs de produits pharmaceutiques recevront une autorisation temporaire pour l'enregistrement d'un prémélange à base d'oxyde de zinc (aliment médicamenteux).

L'idée d'une convention est venue après un rapport et un avis publiés par AMCRA (Antimicrobial Consumption & Resistance in Animals) dans le cadre des actions menées en vue de réduire l'utilisation des antibiotiques. Le rapport confirme l'efficacité de l'oxyde de zinc en prévention des diarrhées du post-sevrage chez le porcelet. Une quantité élevée de ZnO administrée aux porcelets sevrés offre une solution partielle (temporaire). Dans beaucoup de pays (européens et non-européens) l'oxyde de zinc (ZnO) est déjà fréquemment utilisé, ce qui a permis de réduire considérablement la quantité d'antibiotiques utilisés chez des porcelets sevrés.

Le SPF Santé publique s'est engagé pour délivrer des autorisations (temporaires) de prémélanges médicamenteux à base d'oxyde de zinc aux producteurs pharmaceutiques qui introduisent une demande. Ainsi, l'oxyde de zinc pourra être ajouté à l'aliment composé sous forme de prémélange médicamenteux.

L'APFACA élabore actuellement un plan d'échantillonnage pour contrôler la teneur en Zn dans les aliments pour porcs d'engraissement (> 23 kg). Ce plan d'échantillonnage démarrera le 1^{er} octobre 2013. Les fabricants d'aliments composés pour animaux ayant souscrit la convention y participent.

"Une approche uniforme du secteur en ce qui concerne la teneur en zinc ajouté est souhaitable. Nous mettons tout en oeuvre pour informer, sensibiliser et motiver tous les fabricants mettant sur le marché belge des aliments complets pour porcs d'engraissement (> 23kg) à signer la convention", dixit Yvan Dejaegher, Directeur Général de l'APFACA.

L'APFACA, l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux en Belgique, compte 169 affiliés. Ensemble, ils représentent 98% de la production nationale. Le secteur emploie 3000 personnes. Avec une production nationale de 6,8 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, le secteur des aliments composés est un des plus importants fournisseurs de moyens de production pour l'agriculture.

Note à la rédaction: Pour plus d'informations:

- Yvan Dejaegher, Directeur Général de l'APFACA, +32 (0)2.512.09.55 ou +32 (0)477.31.88.75